



## congés sans soldes cdi et allocation chomages CDD

Par **lion31**, le **11/07/2009** à **10:47**

Bonjour,  
j'ai demandé un congé sans solde pour mon poste de CDI; mais comme j'ai un CDD en parallèle, est ce que j'ai le droit au allocation chômage du CDD pendant mon congé sans soldes que j'allé prendre pour une durée de 12 mois afin de faire des études pas en relation avec mon poste ? sachant que trop tard pour déposer un dossier CIF

Par **Cornil**, le **13/07/2009** à **15:16**

Bonsoir "lion31"

bien que je connaisse pas de textes UNEDIC qui visent explicitement ton cas (un peu compliqué!) , je suis assez réservé sur un droit à allocations chômage dans ton cas. En effet je pense que ton CDD est sans doute mineur par rapport au CDI en termes de temps de travail.

Dans ces conditions, la perte de ton CDD en conservant le CDI ne te permettrait pas de cumuler allocations chômage et rémunération du CDI (maxi emploi conservé: 110h et 70% du total des 2 rémunérations). Te mettre en congé sans solde volontairement du CDI ne devrait pas changer cette impossibilité de cumul à mon avis.

De toute façon, la question est assez théorique car e reprenant des études tu ne pourras pas bénéficier d'éventuelles allocations chômage.

Désolé.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)